

Festival du Film Britannique de Dinard

Règlement 2018

1 - Organisation

Le festival annuel du film britannique de Dinard est organisé par la Ville de Dinard et se déroule dans la première quinzaine du mois d'octobre.

Le festival a pour but :

- de développer l'intérêt du public français et européen pour le cinéma britannique,
- d'aider à la diffusion et la promotion des films britanniques sur le marché français et européen,
- de célébrer l'histoire du cinéma britannique, à travers rétrospectives et hommages à de grandes figures du cinéma d'outre-Manche,
- de fournir un cadre agréable et décontracté pour des échanges entre professionnels britanniques et français.

2 - Sélection

Le festival annuel du film britannique de Dinard propose la programmation suivante :

- Six films en compétition : sélection de longs-métrages concourant pour les prix ci-dessous.
- Plusieurs courts-métrages constituant un programme d'environ 90', concourant pour le prix du meilleur court-métrage.
- Une sélection d'une trentaine de films (hors compétition) comportant des avant-premières, des courts-métrages, des films d'archives et/ou des rétrospectives de films.

3 - Candidature

La candidature d'un film pour la sélection officielle doit se faire au moyen de la fiche d'inscription dûment remplie (voir date limite et adresse d'expédition sur le formulaire) et accompagnée des documents suivants sous format numérique à fanny.popieul@gmail.com

- lien de visionnage du film (ou screener DVD)
- un dossier de presse ou notes de production si disponible

Les films proposés doivent être, majoritairement ou minoritairement, produits par une société basée en Grande-Bretagne ou d'origine britannique.

Si l'expéditeur souhaite récupérer son screener DVD, il doit joindre à sa demande la réexpédition prépayée par service express.

4 - Sélection des films

Les producteurs ou réalisateurs seront avertis par mail de la sélection de leurs œuvres. La sélection des œuvres n'est pas soumise à recours, la programmation constituant la ligne éditoriale du Festival. Les jours, lieux et heures de projection des films sélectionnés sont décidés par les organisateurs du Festival et seront communiqués au plus tard une semaine avant le festival.

Dès annonce de leur sélection, un dossier complémentaire de présentation de l'œuvre devra être fourni sur support DVD ou par mail à [Fanny Popieul](mailto:fanny.popieul@gmail.com) fanny.popieul@gmail.com

Il contiendra les pièces suivantes :

- Un synopsis en français et/ou en anglais,

- Une filmographie et une biographie du réalisateur,
- 10 dossiers de presse,
- Des photographies HD du film et un portrait du réalisateur,
- Une bande-annonce ou un extrait représentatif du film (moins de 3 minutes) à l'usage du Festival,
- Des affiches FORMAT PAPIER
- Une copie du film non protégée du film, réservée à l'usage exclusif du Festival (lien de visionnage ou DVD)
- Un DCP, idéalement non-crypté

SOUS-TITRAGE

NB : Dans le cas exceptionnel où le Festival prendrait en charge le sous-titrage d'un film, les dialogues en français et/ou en anglais devront être fournis au minimum 8 semaines avant le début du Festival. Les supports créés seront alors la propriété du Festival et destinés à son usage exclusif. Le fichier de sous-titrage choisi par le Festival, pourra ensuite être cédé contre paiement d'une somme forfaitaire déterminée selon la durée du film : **250€ HT 500€ HT pour un court-métrage, 750€ HT et 1000 € HT pour un long-métrage (+ TVA 20%)**.

5 - Transport des copies

Les frais de transport et de transitaires des films sélectionnés sont à la charge du festival à l'aller. Au retour, ils seront pris en charge uniquement dans le cas où la copie retournerait aux ayants droits ; dans les autres cas les frais seront à la charge du commanditaire de la copie (Festivals ou autre).

Le festival prend en charge :

- Les frais d'assurance pendant la durée du festival et pour les transports pris à la charge du Festival.
- L'admission temporaire auprès des douanes françaises.

En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité du Festival est engagée à concurrence du prix de retraitage de la copie (certifiée par un formulaire décrivant l'état de la copie). Seules seront acceptées les copies en parfait état de projection. Pour garantir cette formalité, il est fortement conseillé aux participants de déclarer la valeur de la copie sur le formulaire d'inscription.

6 - Les équipes de films

Le festival invite une délégation de 3 personnes par long-métrage sélectionné (2 pour les documentaires, 1 pour les courts-métrages) à séjourner à Dinard pendant la manifestation, soit : le réalisateur accompagné d'un/e acteur/actrice principale et du producteur. En cas d'indisponibilité du réalisateur ou du producteur, la priorité sera donnée à un/e autre acteur/actrice. Ils sont invités à présenter chaque séance de leur film, à participer à des conférences de presse, rencontres avec le public et/ou tables rondes sur des sujets plus précis, en présence de professionnels du cinéma.

Un planning sera établi et fourni aux équipes de film lors du retrait de leur badge.

Pour les films en compétition officielle : La délégation présente prend l'engagement moral d'être présent aux cérémonies officielles (ouverture et clôture) ainsi qu'aux séances de presse.

7 - Droits de diffusion

À moins d'un contrat préalable, les participants cèdent au Festival, sans contrepartie :

- Le droit de diffusion des films sélectionnés pour les événements du festival en cours et les années suivantes.
- Le droit de reproduction d'image, bande annonce ou d'extraits de films (moins de 3 minutes) pour une diffusion dans la presse, sur les chaînes de télévision et sur internet.
- Le droit d'utiliser des photographies sur lesquelles figure le réalisateur et/ou son équipe prises pendant le déroulement du festival.
- Le droit de reproduction du film sélectionné sur support DVD pour la vidéothèque du Festival destiné à son usage exclusif.

8 - Admission à la compétition

Tout film sélectionné pour la Compétition Officielle de longs-métrages doit répondre aux critères suivants :

- Durée supérieure à 60 minutes,
- N'avoir fait l'objet en France d'aucune distribution commerciale, non commerciale ou télévisuelle,
- Ne pas avoir été sélectionné dans un festival en France qui a lieu avant le Festival du Film Britannique,
- Support DCP, copie standard, son optique, à l'exclusion de tout autre support et mode de sonorisation,
- Les films qui seront sélectionnés pour la compétition devront être en VOSTF. Si ce n'est pas le cas, nous vous demanderons de nous fournir les listes de dialogues en anglais et en français 8 semaines avant le Festival. NB : la prise en charge du sous-titrage par le Festival fait l'objet d'une étude au cas par cas.

9 - Jury

Le jury est composé de professionnels de l'industrie du cinéma. Sous l'autorité de son Président, le jury statue à la majorité simple. En cas d'égalité des votes, la voix du Président du jury devient décisive. Les membres du jury ne peuvent être associés en aucune manière à un film participant à la compétition officielle du Festival. Le public présent dans les salles pourra voter à chaque séance de film en compétition officielle pour attribuer le Prix du Public.

10 - Liste des Prix

Les prix sont dévoilés et remis lors de la cérémonie de clôture le samedi soir. Compétition Officielle de longs-métrages.

Décernés par le jury « compétition officielle » :

- Grand Prix du jury / Hitchcock d'Or
- Le Prix du Meilleur Directeur de la Photographie
- Le Prix du Meilleur Scénario

Décerné par le jury « Short cuts »

- Le Prix du jury du Meilleur court-métrage

Décernés par le public :

- Le Prix du Public Meilleur long-métrage
- Le Prix du Meilleur court-métrage

Hors compétition

- Le prix Coup de Cœur
- Décerné par La règle du jeu, une association d'exploitants de salles du Grand Ouest, parmi tous les films, distribués uniquement, qu'ils soient en ou hors-compétition.

NB : Chacun des prix est éligible au parrainage et/ou à la dotation par un partenaire ou une institution. Pour connaître les dotations, merci de consulter la liste des prix de l'édition en cours (disponible à partir du mois d'août) sur le site du Festival :

www.festivaldufilm-dinard.fr

Obligation des lauréats

Les réalisateurs, producteurs et distributeurs des œuvres sélectionnées en compétition, ainsi que celles qui auront été primées, s'engagent à le mentionner à la fois dans les dossiers de presse et autre matériel de promotion (affiches...) comme lors de la diffusion du film primé (encart du festival à ajouter au début de générique au support de projection) et lors de la sortie nationale du film.

Le logo type du festival sera envoyé dans les 7 jours suivant le festival.

11 - Remarques

L'envoi d'un dossier d'inscription vaut acceptation sans réserve et application du présent règlement mais aussi renonciation expresse à tout recours envers l'une des dispositions qui le compose. (Seul le texte en français fait foi). L'inscription d'une œuvre vaut autorisation de publication dans la communication du Festival et tous supports de son choix, des extraits filmiques, photos, textes de présentation, biographies et filmographies relatifs à l'œuvre, fournis par l'ayant droit dans son dossier de présentation ou acquis par les services de documentation du Festival.

Le Festival statue en tant que de besoin sur les points qui n'auraient pas été envisagés dans le présent règlement.

Le Festival peut, sur demande, accepter la cession de droits des sous-titres moyennant un prix forfaitaire et en établissant un contrat de cession de droits.

Le ou les ayants-droits d'un film sélectionné s'engage/nt à ne pas retirer ce film après l'annonce de la programmation lors de la conférence de presse qui a lieu courant septembre. Prendre connaissance de cette date auprès du responsable presse : ffbd.presse@ville-dinard.fr ou sur le site du Festival : www.festivaldufilm-dinard.fr.

Dans la mesure où le Festival invite les équipes (transport aller/retour Londres/Dinard en charter privé, hébergement, cocktails, cérémonies et accréditations), les films retenus dans la sélection sont prêtés et diffusés gracieusement pour la durée du festival.

Dinard British Film Festival

2018 Rules & regulations

1 – Organisation

The annual Dinard British Film Festival is organised by the Town Council and takes place in the first fortnight of October.

The festival aims at:

- Developing the French - and more generally the European - public's interest in British film,
- Helping the distribution and promotion of British films on French and European markets,
- Celebrating the history of British film through retrospectives and tributes to great filmmakers/actors from across the Channel,
- Providing a relaxed and pleasant setting for exchanges between French and British professionals.

2 - Film selection

The programme of the Dinard British Film Festival consists of:

- Six films in competition: selection of feature films competing for the awards listed in section 10.
- A 90' short film programme competing for the awards listed in section 10.
- An out-of-competition selection of previews, short films and archive films.

3 – Submission

The submission of a film for the official selection is done by filling in and sending the application form (see deadline and email address on the form) and an inclusion of the following via email):

- Press kit and/or articles
- A DVD screener or passworded viewing link of the film (for the use of the Festival only)

Senders wishing to get their DVD screener back must include a pre-paid return addressed envelope.

4 - Film selection

Producers or filmmakers will be informed of the selection of their entries by e-mail towards the end of July. Please note that the selecting panel's decisions are final.

The dates, locations and times of screening for the selected films are decided by the festival organisers and will be announced a week before the festival at the latest.

The director(s) of a film selected by the Festival agree(s) not to withdraw their film after the programme has been announced at the mid-September press conference (find out the exact date by contacting our press agent: ffbd.presse@ville-dinard.fr or on the

Festival website: www.festivaldufilm-dinard.fr).

As the Festival pay for the attending film reps' private charter flight return transportation from/to London, their accommodation, accreditations and invitations to social events, the filmmakers whose films have been selected kindly agree to lend and show their films free of charge for the duration of the festival.

SUBTITLING

NB: All films screened at Dinard are to be subtitled in French. Should the Festival agree to pay for the subtitling of a film, French and/or English dialogue lists must be provided 8 weeks before the opening of the Festival.

The Festival will work with the subtitling lab of its choice. The file that will be created remains the property of the Festival. Upon written request, the Festival can offer unlimited copyright clearance for a fixed price of: 500 € exc. tax for a short film (under 60'), and 1,000 € exc. tax for a feature length film (over 60'). Please note that French VAT is 20%. **250€ HT 500€ HT pour un court-métrage, 750€ HT et 1000 € HT pour un long-métrage (+ TVA 20%).**

5 - Print traffic

The shipping costs for the delivery of the selected films' DCPs are borne by the Festival. The return costs are covered by the festival only when the copy is to be returned to the place of origin. In any other case (other Festival for instance), the costs must be borne by the recipient.

The Festival guarantees:

- The insurance of the material during the festival and transport which is under its responsibility (see above).
- The temporary admission of the material at French customs.

In case of loss or damage whilst the film DCP is in possession of the Festival, the Festival accepts responsibility for up to a limit of the cost of reprinting the film (guaranteed by a form describing the condition of the copy). Only prints in perfect screening condition prior to the festival are eligible.

To guarantee the Festival's responsibility, we strongly advise participants to report the value of their DCP in their application form.

6 - Film crew and cast

For each selected film, the festival invites a delegation of 3 representatives to stay in Dinard during the event (2 for a documentary, 1 for a short film): the film director along with an actor and the

producer, or alternatively, another member of the cast. They are invited to participate in press conferences, in meetings with the public and in more specific round-table talks with film professionals. A programme will be handed to the film crews upon collection of their badges in Dinard.

Regarding the films short-listed in the official competition: the delegation in attendance during the festival agree to attend the official - Opening and Awards' - ceremonies as well as the press sessions.

7 - Distribution rights

Unless a pre-existing contract applies, the participants grant the Festival:

- The right to show the selected films, during the festival and the subsequent ones.
- The right to reproduce images, trailers or film excerpts (less than 3 minutes long) for press, television or internet use.
- The right to use photographs of the filmmaker and/or the cast/crew taken during the festival.
- The right to duplicate the selected film on DVD for the Festival's private video archive.

8 - Eligibility criteria

To be eligible for the Official Competition, the feature films must meet the following criteria:

- At least 60 minutes long,
 - No commercial or TV distribution in France,
 - No selection in a French festival taking place before the Dinard British Film Festival,
 - On DCP, digital, standard copy with optical soundtrack or 35 mm print, excluding all other types of support and sound recording.
- The films selected for the competition must be in original version with French subtitles. If not, the English and French dialogue lists must be provided 8 weeks before the Festival.

9 - Judging panel (jury)

The judges are film industry professionals. Under the authority of its President, the Jury base their final decisions on majority rule.

In case of a tied vote, the President makes the final decision. The judges cannot in any way be linked with the films contending in the Official Competition.

During each public screening of the films in competition, the audience are invited to cast their votes for the Public Award.

10 - Award Categories

The prizes are announced and presented during the closing ceremony on the Saturday evening of the Festival.

Feature film Official Competition

Awarded by the "Features" Jury:

- Grand Jury Prize / Golden Hitchcock
- Best Photography Award
- Best Screenplay Award

Awarded by the "Shortcuts" Jury:

- Best Short film Award

Awarded by the audience:

- Public Award
- Best Feature Award
- Best Short film Award

Out-of-competition

- 'The Heartbeat Award' Awarded by an association of 50 local cinema owners to a film from any category (In and Out of Competition), provided the film already has a French distribution deal.

NB: All awards are eligible for sponsorship and/or financial support from private partners or institutions. To find out more about the possible sponsorship of an award, please see the Festival website: www.festival-du-film-dinard.fr

Award-winners' obligation

The directors, producers and distributors must mention their selection for the Dinard British Film Festival and their awards in all the press packs and other publicity material (posters, trailers...) as well as during showings of the films (festival insert to be added at the beginning of the screening credits) and during the films' national releases. The Festival logo will be sent within 7 days following the festival.

11 - Terms and Conditions

The submission of an entry not only amounts to the unconditional agreement with, and application of, the present regulations, but also to the strict commitment not to contest any of the clauses (the official document being the French text).

The submission of an entry authorises the Festival to publish, in its publicity and in the media of its choice, film excerpts, photos and literature presenting the film, biographies and filmographies related to the film, as supplied by the filmmakers or acquired through the festival's own research. The Festival will decide as needed on issues which might not be mentioned in the present regulations.

The films submitted must be at least partly produced by a company based in Great Britain or of British origin.